

Obligations financières d'un conjoint en EHPAD, séparé de biens

Par Villerot Catherine, le 02/11/2016 à 14:56

[s][fluo]Bonjour,[/fluo][/s] toute demande commence par un "Bonjour", marque élémentaire de politesse.

Quelles sont les charges financières d'une femme en EHPAD, majeure incapable sans protection juridique, mariée sous le régime séparation de biens, propriétaire pour 1/2 d'un appartement où vit son conjoint, et pour 1/2 d'une résidence secondaire. Précision : cette personne perçoit un revenu de sa retraite correspondant à 1/4 des revenus du ménage.

Doit-elle la moitié des taxes locales ? La moitié des charges de co-propriété ? La moitié de l'ISF? (Qu'elle n'aurait pas à payer avec son seul patrimoine). Est-elle assimilée à un nu-propriétaire en indivision ? Beaucoup de questions...

Merci.